



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :

**Dominique BERTHONNEAU**

Service Urbanisme et Démarches de Territoires  
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 21 juillet 2022

Tél. : 02.47.70.81.66

Courriel : [ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION  
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES  
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

**Séance du 07 juillet 2022**

**I – OBJET : ÉTUDE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME ET L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME**

**1-1 - Pétitionnaire :** Monsieur le Président de la Communauté de Communes  
de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan

**1-2 – Adresse du pétitionnaire :** Communauté de Communes  
Le Chêne Baudet  
37360 Saint-Antoine-du-Rocher

**1-3 – Référence du dossier :** PLU de la commune de Sonzay

**1-4 – Objet du dossier :** Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sonzay pour permettre la modification de la zone N (naturelle et forestière) en sous secteur Npv pour la création d'un parc agri-voltaïque au sol.

## **II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

### **Textes de référence :**

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la Pêche Maritime

Article L.153-16 du Code de l'urbanisme

## **III – ÉTAIENT PRÉSENTS :**

### **Membres avec voix délibérative :**

- Monsieur Damien LAMOTTE, Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant madame la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Eric PRÉTESEILLE, Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Madame Marie-Hélène BARRAULT, représentant les Co-Présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles
- Monsieur Jacques THIBAUT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Benjamin JEULAN, représentant le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire

### **Pouvoirs :**

- Madame Patricia SUARD représentant le Président du Conseil Tours Métropole Val de Loire a donné pouvoir au représentant de madame la Préfète (Damien LAMOTTE)
- Monsieur Alain BELLOY Président de la Fédération Départementale des Chasseurs a donné son pouvoir au représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé a donné son pouvoir au représentant du porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine (Jacques THIBAUT)
- Monsieur Mikélis GISLOT, représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de la Coordination Rurale 37 (Michel LE PAPE)
- Monsieur Antoine de ROFFIGNAC, Président des Propriétaires Forestiers de Touraine a donné son pouvoir au représentant du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire (Eric PRÉTESEILLE)
- Madame Bénédicte CHABANEIX, représentant le Président de la Chambre des Notaires a donné son pouvoir au représentant du directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité (Lilian GIBOUREAU)
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (Nicolas STERLIN)

**IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la Déclaration de projet – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sonzay : modification de la zone N (naturelle et forestière) en sous zonage Npv : (Avis simple)**

- Vu le PLU de Sonzay approuvé le 30 mai 2007,
- Considérant que le projet nécessite une évolution du PLU pour créer un sous secteur Npv de 120 hectares autorisant l'installation d'un parc photovoltaïque au sol d'une superficie totale de 120 hectares dont 59 hectares de panneaux photovoltaïques,
- Considérant que le projet a pour objectif de produire jusqu'à 120 Mwc soit l'équivalent de la consommation de 30 600 foyers,
- Considérant que l'affectation des sols du périmètre du projet est actuellement dédié aux espaces naturels et forestiers,
- Considérant que le projet est consommateur d'espaces naturels et forestiers.

**1 avis :**

1) Le projet recueille **14** votes défavorables et 4 votes favorables sur **18** votants au titre de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un **avis Défavorable** au regard des articles L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et L.153-16 du code de l'urbanisme sur la Déclaration de Projet du PLU de Sonzay.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et  
par délégation**

**Le président de séance**

**Signé**

**Damien LAMOTTE**